

Évaluation de l'impact sur le développement durable à l'appui des négociations pour la modernisation de la partie commerciale de l'accord d'association avec le Chili

Rapport de démarrage

20 juillet 2018

RÉSUMÉ

Cette étude d'impact sur le développement durable (EIDD) soutient les négociations visant à moderniser le pilier commercial de l'accord d'association existant Union européenne-Chili¹ (ci-après ALE ou accord UE-Chili) entre les deux partenaires ; évalue l'impact de l'élimination ou de la réduction des obstacles restants au commerce et aux flux d'investissement ; et analyse les impacts économiques, sociaux, humains et environnementaux probables d'un ALE modernisé entre l'UE et le Chili. Ce rapport initial passe en revue la méthodologie et les processus envisagés pour réaliser ces évaluations et résume les recherches documentaires préliminaires entreprises après la réunion de lancement du 26 avril 2018 avec le Groupe de pilotage interservices (GIS) de la Commission à la suite de cette étude. Le rapport final de cette étude présentera les résultats et formulera des recommandations pour maximiser les avantages de l'Accord modernisé et prévenir ou minimiser les impacts négatifs potentiels.

Impacts commerciaux et macroéconomiques

L'EIDD se base sur les effets commerciaux et économiques de l'accord modernisé UE-Chili simulés dans le cadre de l'étude ex ante.² Sur la base de ces simulations et de l'hypothèse d'une libéralisation plus forte au Chili, l'ALE modernisé affectera principalement les exportations de l'UE vers le Chili, les augmentant de 2 à 4 milliards d'euros, soit environ 10-20%, tout en ayant peu d'impact sur les exportations du Chili vers l'UE. Ces impacts commerciaux produisent des impacts positifs mais modestes sur le bien-être économique à la fois dans l'UE et au Chili, les gains étant plus élevés en termes de pourcentage au Chili étant donné sa taille relativement petite par rapport à l'UE. Sur le plan sectoriel, l'UE progresse principalement dans les exportations de biens industriels (machines et automobiles) tandis que le Chili profite principalement des exportations de produits agricoles (boissons et tabac, légumes, fruits et noix, autres produits alimentaires et

¹ http://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:f83a503c-fa20-4b3a-9535-f1074175eaf0.0004.02/DOC_2&format=PDF.

² http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2017/july/tradoc_155758.pdf.

oléagineux, huiles et graisses végétales). Les impacts des services sont positifs mais faibles.

L'ampleur généralement limitée des effets sur le commerce dans le cadre de l'Accord modernisé se traduit par de faibles répercussions sur la production. L'impact sur le Chili au niveau sectoriel est plus important en termes de pourcentage que dans l'UE. Cependant, les impacts les plus importants sont positifs et les impacts négatifs les plus importants concernent des secteurs relativement petits de l'économie, ce qui implique des difficultés d'ajustement minimales. Les gains sont concentrés dans les secteurs à forte intensité de PME, ce qui suggère des impacts favorables à cet égard. Globalement, l'impact de l'accord modernisé est modeste sur le plan économique : le PIB réel progresse de 0,001% à 0,002% dans l'UE et de 0,09% à 0,175% au Chili, avec des gains de bien-être de 269 à 712 millions d'euros dans l'UE et de 369 à 529 millions d'euros au Chili. La petite taille de ces impacts économiques implique des impacts modestes sur les pays tiers et sur les régions ultrapériphériques de l'UE.³

Questions de durabilité : analyse préliminaire

D'un point de vue purement **économique**, la modernisation de l'ALE UE-Chili ne pose pas de problèmes de durabilité en termes d'ampleur des impacts et de pressions d'ajustement, que ce soit au niveau de l'économie globale ou au niveau sectoriel. L'impact pour l'UE ne serait pas palpable. Au Chili, l'impact serait sensible dans les secteurs les plus touchés – la production augmenterait le plus pour les produits laitiers, légumes, fruits et noix, tandis qu'elle se contracterait le plus dans les secteurs des machines et des véhicules automobiles, selon les simulations du modèle EGC – mais de même serait d'une ampleur qui soulèverait des préoccupations minimales du point de vue de la durabilité. Compte tenu de leur petite taille, les impacts économiques quantifiables ont peu d'implications pour l'environnement, l'emploi et autres impacts socio-économiques. Ces conclusions préliminaires ne préjugent pas du résultat de l'analyse qualitative qui va au-delà de l'examen fondé sur le modèle EGC.

En ce qui concerne les impacts **sociaux** potentiels, l'EIDD examinera les impacts probables de l'ALE modernisé sur les niveaux d'emploi et de salaire, les prix et le bien-être. Les évaluations qualitatives porteront sur la qualité de l'emploi, la liberté d'association et le droit à la négociation collective ainsi que sur le dialogue social en tant que condition préalable à une meilleure protection des droits des travailleurs. L'analyse de base indique que, malgré les progrès réalisés, les disparités entre les sexes demeurent et sont particulièrement importantes au Chili. En conséquence, l'analyse accordera une attention particulière à l'impact de l'ALE modernisé sur les femmes. Sur la base des résultats préliminaires, la qualité de l'emploi est un problème dans les secteurs susceptibles d'être affectés par l'Accord modernisé et proposés pour une analyse plus détaillée, y compris les hôtels et restaurants, et le commerce. Ces secteurs sont caractérisés par des niveaux élevés d'informalité, des bas salaires, de faibles taux de formation professionnelle, une faible présence des syndicats, des niveaux élevés de sous-traitance et d'accidents du travail, des horaires de travail relativement longs et la fréquence du travail des enfants. Dans le même temps, ces secteurs sont importants pour les femmes dans leurs rôles d'employés et d'entrepreneurs (par exemple, 64% des entreprises dirigées par des femmes au Chili sont concentrées dans ces deux secteurs ; dans l'UE, 39% des entreprises d'hôtellerie et de restauration et 33% des entreprises commerciales sont dirigées par des femmes). L'exploitation minière et la construction sont importantes pour les hommes, employés et entrepreneurs, l'industrie minière étant le secteur le plus important au Chili pour le développement de la chaîne de valeur et l'investissement étranger, avec des effets positifs en termes de salaires élevés, de demande en travailleurs qualifiés et de normes de travail élevées en matière de santé et de sécurité.

³ Les neuf régions ultrapériphériques de l'UE comprennent six territoires d'outre-mer français (Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Réunion et Saint Martin), deux régions autonomes portugaises (les Açores et Madère) et une communauté autonome espagnole (les îles Canaries).

En ce qui concerne les **droits de l'homme**, deux questions – la discrimination fondée sur le sexe et les droits des peuples autochtones – sont indiquées comme étant particulièrement liées au commerce international dans l'étude ex ante. L'analyse préliminaire suggère également qu'il existe des sensibilités concernant, entre autres, le droit à l'eau, le droit à la santé et le droit à un environnement propre (affectant particulièrement les groupes vulnérables de la population et les pauvres), les droits des migrants et la discrimination fondée sur le statut social. Certains de ces problèmes pourraient être liés au commerce international et, par conséquent, sur la base de cet examen préliminaire, pourraient être affectés par la modernisation de l'ALE UE-Chili : le potentiel d'impacts sera évalué en conséquence, en tenant compte du programme de travail entre l'UE et le Chili sur les droits de l'homme.

En ce qui concerne les impacts **environnementaux**, l'analyse préliminaire indique que les impacts environnementaux seront modestes compte tenu de l'ampleur des impacts économiques. Certains impacts environnementaux sont anticipés en termes d'émissions de gaz à effet de serre, avec de bonnes perspectives de réduction basée sur l'efficacité énergétique et la réduction de la pollution grâce au commerce bilatéral et à l'investissement en général et au transport en particulier. D'autres domaines qui méritent probablement d'être examinés du point de vue de la durabilité, compte tenu de la probabilité d'accroissement de la production agricole au Chili, comprennent l'utilisation des terres, les pressions sur la biodiversité et les écosystèmes, et la consommation d'eau.

Etudes sectorielles

Selon un exercice de priorisation, les six secteurs suivants sont proposés pour une analyse sectorielle détaillée. Cette sélection constitue un mélange équilibré de secteurs employant principalement des hommes (c'est-à-dire des secteurs extractifs et de la construction) et de secteurs importants pour les femmes (c'est-à-dire le commerce et le tourisme).

Construction : Ce secteur présente une forte prévalence de PME, comporte des dispositions sur les questions sociales et du travail relatives à l'investissement et aux marchés publics et pourrait être touché par un accord modernisé au travers de dispositions sur l'investissement et les marchés publics.

Communication et services aux entreprises : Ce secteur devrait être l'objet d'impacts assez importants dans le cadre d'un accord modernisé et présenter un certain nombre de problèmes, notamment en matière de propriété intellectuelle et de lien numérique (avenir du travail).

Exploitation minière : Bien que les tarifs aient été entièrement libéralisés en vertu de l'accord existant (y compris les secteurs en aval), ce secteur est très important pour le Chili en termes de recettes d'exportation, de participation à la chaîne de valeur et de liens avec d'autres secteurs (incluant l'ingénierie, et la R&D). Il présente également des questions environnementales, sociales, de droits humains et de gouvernance.

Services de tourisme et d'accueil et commerce de gros et de détail : Ces deux secteurs sont particulièrement importants du point de vue du travail et de l'égalité des sexes – tant en termes d'entrepreneuriat que d'emploi – et soulèvent un certain nombre de problèmes sociaux tels qu'un haut degré d'informalité, le travail des enfants, etc. De plus, les questions environnementales sont importantes pour le secteur du tourisme en raison de l'utilisation de zones protégées en tant que destinations touristiques.

Produits laitiers : Il s'agit de l'un des rares secteurs encore protégés par le Chili et donc potentiellement affectés de manière significative par la libéralisation du commerce, et est un secteur sensible.

Un certain nombre d'autres secteurs ont été classés comme étant de priorité moyenne et sont également candidats à l'analyse sectorielle. Ceux-ci comprennent les légumes, les

fruits et les noix, la sylviculture, le bois et le papier, la pêche et les services de transport. La sélection finale sera faite après discussion avec le GIS de la Commission.

Études de cas

Les études potentielles suivantes ont été identifiées à la suite d'un processus de sélection tenant compte de l'importance économique et / ou de l'importance des questions dans le discours politique, de l'impact anticipé de l'ALE modernisé et des consultations initiales avec les experts et les parties prenantes :

1. **Huile d'olive** : ce secteur est en plein essor au Chili, a des impacts économiques potentiels et soulève des problèmes de durabilité.
2. **Chaîne de valeur des batteries au lithium** : Le Chili est le principal fournisseur de lithium de l'UE, qui est un intrant important pour l'industrie automobile de l'UE (développement des batteries de voiture).
3. **Énergie renouvelable** : Le Chili est l'un des plus grands marchés d'énergie renouvelable en Amérique du Sud et les entreprises d'équipement et d'énergie de l'UE jouent un rôle important.
4. **Droits du travail** : les études de cas potentielles pourraient se focaliser sur le **genre**, y compris les MPME dirigées par des femmes, et la **qualité de l'emploi** (travail précaire en sous-traitance, travailleurs saisonniers et travailleurs migrants, santé et sécurité au travail, demande de travailleurs qualifiés).
5. **Effets sur les communautés rurales** : Les impacts commerciaux dans un certain nombre de secteurs, en particulier la sylviculture et l'agriculture, sont susceptibles d'affecter les communautés rurales. Il semble donc justifié de fournir un résumé de ces effets dans une étude de cas.
6. **Concurrence (notamment les fusions et acquisitions)** : des problèmes peuvent découler des dispositions modernisées des Accords sur la concurrence et l'investissement.
7. **Subventions et aides d'État** : questions liées à la transparence, à la bonne gouvernance, à l'égalité des chances et à l'accès au marché.

Des études de cas supplémentaires pourraient être envisagées pour :

- Des produits spécifiques au sein de secteurs (tels que la salmoniculture dans le secteur de la pêche) ;
- Les chaînes de valeur des produits agricoles ou industriels ;
- L'effet de l'accord modernisé sur les coopératives.

Enfin, un certain nombre de questions transversales, telles que les effets sur les PME, les questions de genre et, potentiellement, les questions de migration, seront traitées horizontalement dans l'étude, mais pourraient également mériter des études de cas distinctes. Le projet de rapport intérimaire réexaminera donc la sélection des études de cas et proposera, le cas échéant, des sujets d'étude de cas supplémentaires.

Plan de consultation

Les consultations prévues comprennent cinq éléments :

- Pilier 1 : Engagement digital avec les principales parties prenantes : site web et autres canaux, et diffusion et discussion des résultats (préliminaires) ;
- Pilier 2 : Entretiens, réunions et enquêtes avec les principales parties prenantes, et diffusion des résultats (préliminaires) ;
- Pilier 3 : Réunions sur le dialogue avec la société civile (DSC) dans l'UE ;
- Pilier 4 : Atelier EIDD au Chili, réunions d'accompagnement et entretiens ;
- Pilier 5 : Réunions avec des fonctionnaires de la CE.

Une base de données initiale des parties prenantes a été préparée pendant la phase de démarrage sur la base des sources et activités suivantes :

- Pour les parties prenantes de l'UE, un examen des rapports et réunions EIDD passés, ainsi que des listes de participation aux récentes réunions du DSC sur le commerce UE-Amérique latine (UE-Mexique et UE-Mercosur notamment) a été entrepris ;
- Pour les parties prenantes chiliennes, les listes d'invitation pour les ateliers récents organisés dans le cadre de la révision de l'accord d'association existant et de la préparation de sa modernisation ont été utilisées comme point de départ ;
- D'autres parties prenantes ont été identifiées à travers des réseaux alternatifs, tels que le UN Global Compact – en particulier pour renforcer le lien d'affaires de l'EIDD – ainsi que le propre réseau de partenaires de l'équipe d'étude, particulièrement développé au Chili suite au travail en cours de Vincular sur les questions de RSE.

Des parties prenantes supplémentaires continueront à être identifiées au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'étude ; en particulier, cela inclura des parties prenantes pertinentes pour les études sectorielles et études de cas en cours.